



NOVEMBRE 2006

## ► Les dates à retenir

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| ⇒ Compost pour tous (parking complexe du Mancès)  | vendredi 10 novembre 2006           |
| ⇒ Cérémonie du 11 novembre (monument aux Morts)   | samedi 11 novembre 2006 à 11h30     |
| ⇒ Exposition du Club des Arts (salle polyvalente) | les 11 et 12 novembre 2006          |
| ⇒ Exposition du Club des Arts (hall de la mairie) | du 13 au 24 novembre 2006           |
| ⇒ Consultations juridiques                        | les 18 novembre et 16 décembre 2006 |
| ⇒ Balayage des rues                               | vendredi 24 novembre 2006           |
| ⇒ Heure du conte                                  | samedi 2 décembre 2006              |
| ⇒ Défilé et spectacle de la Saint Nicolas         | dimanche 10 décembre 2006           |
| ⇒ Marché de Noël                                  | les 16 et 17 décembre 2006          |

Dépôt légal n°629 - novembre 2006 ? Mairie de Houdemont - ( 03.83.56.21.22 )

e-mail : [contact@mairie-houdemont.fr](mailto:contact@mairie-houdemont.fr)

? Site internet : <http://houdemont.com>. Directrice de la Publication : Mme Anne VALTON

Commission de l'Information :

? Vice-Président : M. Daniel MAGRON

Membres : Mme MALGLAIVE - M. LEFEBVRE - M.EDEL ? Mise en page : Emmanuel Mahieu

■ **REVISION DES TARIFS 2007**

Chaque année, il est de coutume de reconsidérer les différents tarifs appliqués par la commune pour l'année civile suivante - c'est-à-dire pour 2007.

■ **Location de la salle polyvalente**

Il a été proposé à la commission des finances, réunie le 23 octobre 2006, de majorer les tarifs 2006 et elle propose de retenir les tarifs suivants :

- 1\* - associations locales d'intérêt général (gratuité pour chaque occupation)
- 2\* - associations privées locales
- 2\* - entreprises de Heillecourt et de Houdemont
- 3\* - particuliers de Houdemont

**Dîner - débat**

2\* - 62 €

**Soirée dansante:**

2\* - 218 €

3\* - 218 €

**Réunion - conférence**

2\* - 62 €

**Apéritif - 3 heures maximum**

2\* - 100 €

3\* - 100 €

**Repas familial - week-end - mariage**

3\* - 185 €

**Repas familial 1 repas**

3\* - 130 €

**Manifestation de fin d'année**

2\* - 272 €

**Location vaisselle (par couvert)**

2\* - 3\* - 0,80 €

**Location de verre (l'unité)**

2\* - 3\* - 0,22 €

**Confirmation que la salle polyvalente n'est plus louée pour un repas de mariage durant les mois de juin - juillet et août.**

■ **Concessions - Cimetière**

\* 15 ans - 76 €

\* 30 ans - 148 €

\* columbarium - 15 ans - 530 €

\* columbarium renouvellement - 15 ans - 76 €

■ **Droit de stationnement**

Il a été proposé à la commission des finances réunie le 23 octobre 2006 de majorer les tarifs 2006 elle propose de retenir le tarif suivant : **3 €/jour.**

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé les tarifs ci-dessus - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.**

## ■ CLASSE DE DECOUVERTE A LA NEIGE

### ■ Choix du transporteur

Trois entreprises de transport ont été sollicitées pour transporter 55 personnes.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le maire à passer commande auprès de la Société C2V pour un montant de : 2.900 € TTC.

### ■ Budget prévisionnel 2007 : 34.738,50 €

Coût par élève - 34.738,50 € : 49 = 708,95 € ; et si l'on ajoute les réductions pour plusieurs enfants, on obtient un coût moyen par élève de 711 €.

Part commune = 63,59 % et part des parents = 36,41 %.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le barème avec un aménagement dans le calcul du quotient familial concernant les familles monoparentales ainsi qu'une réduction de 10 % pour le départ de deux enfants d'une même famille ; fixe le droit d'inscription à 40,00 € et décide de prendre en compte l'ensemble des frais occasionnés par le séjour en classe de neige.

### ■ Organisation du séjour

Comme chaque année, l'organisation d'une classe de découverte à la neige pour la saison 2007, est au programme de l'école élémentaire : classe de CM2 et classe de CM1 + CM2 pour 49 élèves.

Le séjour se déroulera du 08 au 19 janvier 2007, comme l'an passé, à Saint-Jean de Sixt en Hte Savoie.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, mandate le maire pour signer la convention avec l'Association Éducative et Culturelle pour une dépense de 30.771,75 €

Et décide de prendre en charge les frais engendrés par le déplacement de 3 parents accompagnateurs, au voyage aller et de 2 parents au voyage retour des élèves.

## ■ DEMANDE D'EMPRUNT - BASSIN DE LA RONCHERE - TOITURES - CANALISATIONS D'EAU

Au budget primitif un emprunt de 132.060 € a été inscrit pour le programme d'aménagement du bassin du parc de la Ronchère. La dépense pour ce programme sera certainement revue à la baisse.

Il s'avère que les toitures de la salle polyvalente et de l'école maternelle nécessitent des travaux (nombreuses fuites d'eau dans ces bâtiments) ;

aussi, il importe de recourir à un emprunt pour faire face aux dépenses.

À l'unanimité, le Conseil Municipal mandate le maire pour signer un contrat avec le Crédit Mutuel pour un emprunt de 132.060 € - à taux fixe de 3,90 % - remboursement trimestriel sur 15 ans.

## ■ TRAVAUX DE CANALISATIONS D'EAU - ECOLE MATERNELLE

Les canalisations d'eau alimentant l'école maternelle doivent être rapidement réparées.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, mandate le maire pour passer commande auprès de l'entreprise Toiture Plomberie Nancéienne et solliciter une subvention auprès du Conseil Général sur le montant HT de 3.653,52 €

## ■ AMENAGEMENT DE LA SALLE DE REUNIONS - COMPLEXE SPORTIF DU MANCES

Un crédit de 10.000 € a été inscrit au budget primitif 2006 permettant l'aménagement d'un coin cuisine (fourniture d'une porte, d'un évier, d'un radiateur, d'un chauffe eau...).

À l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le maire à passer la commande auprès de l'entreprise DEHLINGER pour un montant de 10.746 € TTC, autorise le maire à passer la commande d'éléments à la Sté CASTORAMA pour un montant de 1.857,35 € TTC et à demander une subvention auprès du conseil général sur un montant de 8.985 € HT + 1.552,97 € HT.

## ■ CONTRAT - VERIFICATION DU PARATONNERRE DE L'EGLISE

Les membres présents prennent connaissance du contrat proposé par le Bureau VERITAS concernant la vérification réglementaire du paratonnerre de l'église, pour un montant de 200 € HT.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le maire à signer le contrat à passer avec le Bureau VERITAS.**

## ■ AIDE FINANCIERE - INSTALLATION DE CAPTEURS SOLAIRES

Madame le maire informe avoir été sollicitée par quelques administrés afin de savoir si une aide financière était accordée pour l'installation de panneaux solaires sur leur maison d'habitation.

Plusieurs collectivités de la Communauté Urbaine et la CUGN elle-même accordent une aide financière pour ce type d'installation.

A titre d'exemple et pour un pavillon équipé de capteur solaire pour l'eau chaude, la dépense initiale de 6.950 € est ramenée à 3.000 € environ après déduction des aides du Conseil Régional, de la Communauté Urbaine et du crédit d'impôt de 50% accordé par l'Etat.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le maire à accorder une aide financière de 150 € - somme forfaitaire - pour l'installation de capteurs solaires (eau chaude et chauffage).**

**Accorde cette aide avec effet rétroactif aux personnes qui ont déposé une déclaration de travaux en mairie en 2006 et qui produiront une facture acquittée en 2006.**

## ■ INFORMATIONS

### Aménagement de la rue de la Gare

Initialement programmés pour octobre, les travaux ont pris du retard pour des raisons essentiellement administratives. Cette rue est une route départementale et nécessite la signature d'une convention avec la CUGN. Le chantier ne devrait commencer que début 2007.

Toutefois, par courrier du 20 octobre, **le maire a demandé à la Communauté Urbaine d'intervenir auprès de l'entreprise afin qu'un balayage et un colmatage des fouilles soient effectués.**

### Du compost pour tous

Par correspondance du 26 septembre 2006, le Président de la Communauté Urbaine informe : «Tout au long de l'année, les Grands Nanciens portent leurs déchets verts dans les déchetteries de l'agglomération, permettant ainsi leur valorisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces déchets sont transformés sur une plate forme de compostage.

Afin de remercier les habitants de leur geste éco-citoyen, le Grand Nancy va leur restituer ce compost, avec conseils d'utilisation.

**Pour Houdemont cette restitution aura lieu le 10 novembre parking du Mancès de 9h00 à 16h00.**

## ■ INFOS PRATIQUES

### ■ SURPRISE CULTURELLE

Réservez votre soirée du samedi 20 janvier 2007 à partir de 20h30 !

### ■ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Merci aux habitants de ne pas laisser les conteneurs sur la voie publique et de respecter le tri.

## ■ JEUNES FILLES, JEUNES GENS VOTRE ATTENTION

Vous avez eu 18 ans depuis le 1er mars 2006 ou vous aurez 18 ans avant le 1er mars 2007 :

- Vous êtes peut-être inscrit d'office sur nos listes électorales si à 16 ans vous avez fait votre recensement militaire à Houdemont (il est préférable toutefois de le vérifier à l'accueil de la mairie avant le 31 décembre 2006).

- Si votre recensement militaire n'a pas eu lieu à Houdemont à 16 ans, vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie avant le 31 décembre 2006 pour vous inscrire sur les listes électorales muni d'une pièce d'identité.